RAPPORT ANNUEL 2025-2026
Conseil d'établissement

Centre l'Avenir
Formation générale des adultes

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique *(LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.*

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population
Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE
du conseil d'établissement

À titre de présidente du conseil d'établissement, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers les membres du personnel, les partenaires et les élèves qui contribuent, jour après jour, à faire du Centre l'Avenir un milieu d'apprentissage exceptionnel.

Au cours de l'année 2025-2026, plusieurs actions ont été déployées afin de renforcer les moyens en lien avec le projet éducatif, de favoriser l'inclusion et de soutenir l'intégration de tous les élèves. Que ce soit de diminuer les échéanciers des élèves ou d'augmenter leur assiduité, de façon générale les moyens mis en place depuis quelques années portent fruits. Bien que le nombre d'élèves qui arrivent avec des plans d'intervention augmente, les initiatives prisent par l'ensemble du personnel permettent à ces derniers d'atteindre leurs objectifs scolaires. Ces initiatives reflètent notre conviction que la réussite se construit dans un environnement sécuritaire, bienveillant et rassembleur.

Le centre a également poursuivi ses efforts pour encourager de saines habitudes de vie, soutenir la persévérance scolaire et valoriser une participation active à la vie du centre. Le gala de fin d'année est un bel exemple de valorisation de la persévérance et de la différence.

Les travaux du conseil d'établissement se sont donc inscrits dans les orientations du projet éducatif 2023-2027. Les discussions constructives, les idées partagées et la collaboration entre les membres ont permis de faire progresser des dossiers importants pour notre communauté parfois malgré un contexte d'incertitude budgétaire.

Nadine Labrecque
Présidente du conseil d'établissement

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement 5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement 5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement 5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement 5
2.2 Activités réalisées et décisions prises 6
2.3 Résultats obtenus 7
Annexes ..... **Erreur! Signet non défini.**

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Insérer la liste des membres en précisant, pour chacun d'eux, le poste occupé et la durée écoulée du mandat.

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Loignon Martin	Directeur
Marceau François	Enseignant
Turpin Jean-François	Enseignant
Hadj Khadidja	Enseignante
Labrecque Nadine	Membre de la communauté, présidente du CÉ
Idir Hassiba	Membre de la communauté
Lafrenière Claudia	Professionnel
Bédard Cinthia	Personnel de soutien
Morin Parenteau Samuel	Élève
Donato Noémie	Élève

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Indiquer la date et le type de séance.

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
15-10-2025	Séance ordinaire
10-12-2025	Séance ordinaire
11-02-2026	Séance ordinaire
13-05-2026	Séance ordinaire
10-06-2026	Séance ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Remplir le tableau des activités réalisées et des décisions prises en application de la LIP, principalement celles liées aux pouvoirs généraux attribués à un conseil d'établissement ainsi que celles liées aux services éducatifs, aux services extrascolaires et aux ressources matérielles et financières. Ajouter des commentaires s'il y a lieu.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif[1]			Ne s'applique pas. Cependant, un suivi au PÉ a été fait lors de la rencontre de février 2026.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence			
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Juin 2026		
Approbation des contributions financières exigées	13 mai 2026	Approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	13 mai 2026		
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	13 mai 2026	Approbation	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde			Ne s'applique pas
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Ne s'applique pas
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Ne s'applique pas
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Juin 2026		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité			
Transmission de documents à l'intention des parents			Ne s'applique pas
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique			Régime de la FGA appliquée tel quel
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant			Ne s'applique pas
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de			Ne s'applique pas

[1] D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)			Ne s'applique pas
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)			Ne s'applique pas
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tous les CÉ	Approbation	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			
Consultation des parents			Ne s'applique pas
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves			Comité étudiants, CÉ, sondage plan de lutte.
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Tous les CÉ		Club de marche par exemple
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)			
Adoption du budget annuel de l'établissement	Mai 2026	Adoption	Adoption du budget initial
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			

2.3 Résultats obtenus

Le café Coup de Pouce a ouvert en octobre 2025 et a cessé ses opérations en mai 2026. Ce service a été bien utilisé par les élèves et la présence de bénévoles a donné un bon coup de main. Certains élèves faisaient également des présences lors des diners.

Révision en profondeur de nos normes et nos modalités d'évaluation avec un comité formé à cet effet.

À la suite du sondage sur le plan de lutte (VI) réalisé en mars 2026, nous devrons porter une attention à au sentiment de sécurité des élèves inscrits en FGA pour nos cours du soir. Ce sentiment est en légère baisse.

Projet éducatif :

Obj. 2 Augmenter l'assiduité des élèves de tous les secteurs afin de permettre à l'équipe du centre de mieux soutenir les élèves, tant sur le plan scolaire que psychosocial, pour que le taux d'assiduité passe de 77 à 85 %.

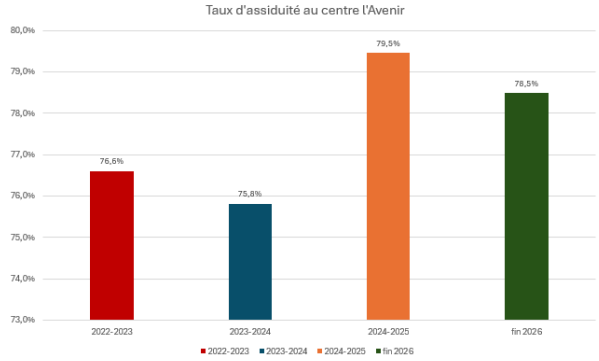

Bien que l'assiduité ait diminué un peu en 25-26, la présence des élèves (assiduité) est somme toutes plus élevée que par le passé (année de référence 2022-2023).

Obj. 4 Diminuer les dépassements d'échéancier des élèves FBC et FBD de 20%

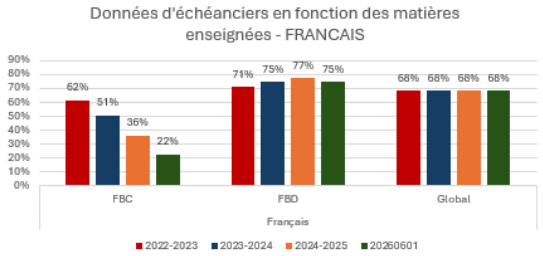

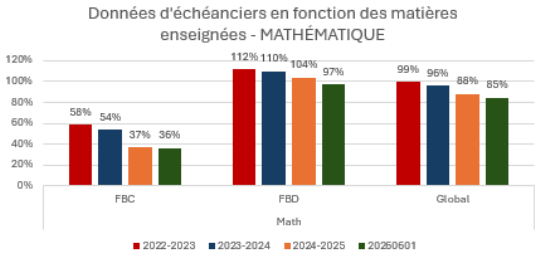

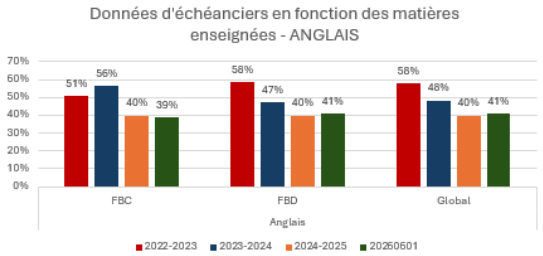

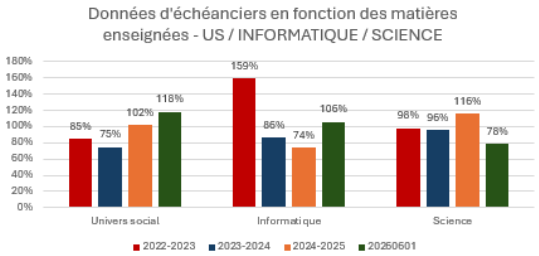

Globalement, exception faite de l'univers social qui ne concerne que très peu d'élèves, le nombre d'heures de dépassement diminue dans plusieurs matières année après année (français, science, maths).

En formation à distance assistée (FADA), il y a eu un plus grand nombre de sanctions (956 en 25-26 versus 751 en 24-25) et un nombre d'abandons moindre (693 en 25-26 versus 983 en 24-25). Ces résultats témoignent de la qualité des suivis fait par le personnel.